COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DU 26 JANVIER AU 28 FÉVRIER

Pré-inscription scolaire

RENTRÉE 2026

- Enfants nés en 2023
- Nouveaux élèves Fleuryssois
- Changement d'école, déménagement



Inscription simplifiée et sécurisée sur le portail famille et citoyen :
www.fleurylesaubrais.fr

Portail Famille et Citoyen

Pour garantir l'affectation de votre enfant dans l'école de votre secteur scolaire, votre demande de pré-inscription doit être déposée avant le 1er mars 2026.

Campagne de pré-inscription scolaire pour la rentrée 2026

Du 26 janvier au 28 février, la Ville de Fleury-les-Aubrais lance sa campagne de pré-inscription scolaire pour l'année 2026 / 2027.

Cette campagne de pré-inscription concerne :

- les enfants nés en 2023,
- les nouveaux élèves fleuryssois,
- les enfants qui changent d'école ou qui déménagent.

L'inscription pour la rentrée scolaire 2026 se déroule en deux étapes :

- la pré-inscription administrative auprès de la mairie
- l'admission auprès de l'école

La pré-inscription en mairie

Inscription en ligne ou sur dossier papier

Les parents peuvent procéder à la pré-inscription de leur(s) enfant(s) de deux manières :

- **En ligne**, **inscription simplifiée et sécurisée** via le portail Famille et Citoyen accessible depuis le site internet de la Ville de Fleury-les-Aubrais www.fleurylesaubrais.fr
- **Sur papier,** en récupérant le dossier de demande d'inscription dans les crèches, les écoles ou à l'accueil de la Mairie.

Dépôt des dossiers papiers

Les dossiers complétés et signés doivent être retournés à la Mairie soit :

- par mail à espace.accueil@ville-fleurylesaubrais.fr,
- en prenant rendez-vous en ligne sur www.fleurylesaubrais.fr

Les horaires de réception des dossiers sont les suivants :

- Lundi, mercredi, jeudi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 30
- Mardi : 8 h 30 - 12 h 30
- Vendredi : 8 h 30 - 17 h (sans interruption)
- Samedi : 9 h - 12 h

À noter : La demande de pré-inscription doit être déposée avant le 1er mars 2026.

Passée cette date, l'affectation des enfants dans leur école de secteur n'est plus garantie.

L'admission auprès de l'école

Finalisation de l'inscription

Après la pré-inscription, munis de la fiche de pré-inscription remise par la Mairie, les parents doivent prendre rendez-vous avec le directeur de l'école pour finaliser l'inscription de leur(s) enfant(s).

Informations pratiques

Accueil de la Mairie - Place de la République, 45400 Fleury-les-Aubrais
Plus d'informations au 02 38 71 93 93

Contact presse
Alexandra MICHAUX – Responsable du service communication
02 38 71 94 80 – 07 85 07 66 49 / alexandra.michaux@ville-fleurylesaubrais.fr